

CHARTRE DU BÉNÉVOLE (VOLONTAIRE) - Année 2019

L'association Musicalarue est un acteur engagé dans le développement de la vitalité culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur Haute Lande.

Elle tient à garantir la diversité culturelle et à favoriser l'accessibilité de tous à ces initiatives en veillant au respect du droit culturel de chacun de prendre part à la vie culturelle.

L'association Musicalarue vous propose, en devenant bénévole, de participer à cette vie culturelle. Les procédures d'accès au statut de bénévole (curriculum vitae, lettre de motivation, parrainage) permettent de valoriser cet engagement.

L'association vise à fédérer une énergie collective et à y favoriser une parole libre et digne.

Quatre thématiques se dégagent :

- Musicalarue à Domicile (avril 2019)
- Musicalarue sur un Plateau (11 mai 2019)
- La salle de spectacles Les Cigales (saison d'octobre à mai)
- Le festival Musicalarue (15, 16 et 17 août 2019)

Le bénévole, majeur, pourra mettre ses compétences, sa bienveillance, sa rigueur dans cet engagement commun pour permettre l'organisation et la réussite des actions de chaque thématique.

Il a la liberté de choisir celles dans lesquelles il souhaite s'engager.

Son comportement exemplaire et éco-responsable permettra de protéger le milieu dans lequel les actions se déroulent.

Tout au long de l'année, le bénévole peut participer aux différentes commissions thématiques et au comité d'organisation où sont réfléchies et construites les modalités de mise en oeuvre des différentes actions. Sa liberté d'opinion et d'expression est garantie dans ces instances. Ces débats permettent d'assurer la nécessaire acceptabilité des orientations de l'association.

Cette gouvernance démocratique respecte la dignité des bénévoles et des salariés y participant. À cet égard, un responsable régulateur désigné par le Conseil d'Administration ou le bureau directeur, est à la disposition des bénévoles pour examiner les situations où les droits humains fondamentaux des personnes n'auraient pas été correctement respectés.

Afin de s'engager pleinement, le bénévole adhère à l'association Musicalarue en acquittant une cotisation annuelle de **5€**.

Cette adhésion lui garantit une assurance des personnes en cas d'accident dans le cadre d'une manifestation.

Prenant part à l'activité de l'association par ses investissements, il pourra, gratuitement, assister aux spectacles, disposer des repas, des boissons proposées par l'association ainsi que de l'accès à des espaces privatifs pour l'hébergement et la restauration.

CHARTRE DU BÉNÉVOLE (VOLONTAIRE) - Année 2019

L'accessibilité à cet engagement est facilitée par l'organisation systématique du co-voiturage et la possibilité de déduire fiscalement ses frais de déplacement.

Le Conseil d'Administration de l'association Musicalarue vous remercie de votre engagement et vous souhaite une belle saison !